

Challenge de la Vallée de l'Orne 2015

Les organisateurs des courses pédestres de la Vallée de l'Orne vous proposent le Challenge de la Vallée de l'Orne. L'association Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne (SMIVO) sera le garant de ce challenge.

Courses du Challenge de la Vallée de l'Orne 2015

15 mars	9h30	Gandrange	SMIVO	21,1 km
1 ^{er} mai	10h00	Rosselange	La Conviviale	10 km
8 mai	10h00	Vitry-sur-Orne	La Course du Muguet	10 km
5 juin	20h00	Clouange	La Nocturne	10 km
20 juin	18h30	Moyeuivre-Grde	La Forestière	10 km
28 juin	10h00	Gandrange	Les Foulées de Saint Hubert	10 km
5 juillet	10h00	Rombas	La Foll'dingue	6 et 16 km

Il sera obligatoire d'effectuer 4 courses sur 7 pour être classé.

Il sera pris en compte les 4 meilleurs résultats des coureurs ayant effectué plus de 4 courses.

Sera déclaré vainqueur le coureur ayant totalisé le plus faible total de points.

Le calcul des points se fera de la façon suivante : Il suffit de multiplier sa position d'arrivée de la course par 100, puis de diviser le tout par le nombre d'arrivants.

Exemple : le coureur vient d'arriver 21^{ème} sur 112 arrivants, il marquera :

$$\frac{21 \times 100}{112} = 18,75 \text{ pts}$$

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Schidler
Voyageons ensemble

Récompenses

HOMMES				FEMMES				
1 ^{er}	masculin	155 €	4 ^{ème}	masculin	75 €	1 ^{er}	féminine	115 €
2 ^{ème}	masculin	115 €	5 ^{ème}	masculin	50 €	2 ^{ème}	féminine	85 €
3 ^{ème}	masculin	85 €				3 ^{ème}	féminine	75 €

Mikit
L'accès intelligent à la propriété!

Coupe aux premiers de chaque catégorie

et souvenir à tous les classés du challenge présents ou représentés officiellement lors de la remise des prix qui aura lieu à l'occasion de l'assemblée générale du SMIVO.

Droit d'inscription 8 € par athlète.

Pour participer au challenge, l'athlète devra s'inscrire au plus tard pour la course "La NOCTURNE"

le 5 JUIN 2015

Chaque participant deviendra membre à part entière de l'association "SMIVO".

Les participants du challenge ne seront plus obligés de présenter leur certificat médical après leur première course, celui-ci sera automatiquement transmis d'un organisateur à l'autre.

Pour de plus amples informations, s'adresser à l'un des organisateurs des courses désignées ci-dessus.

Après chaque course, le classement progressif du Challenge sera consultable sur les sites de courses habituels et affiché lors des courses suivantes du Challenge.

Toute réclamation devra parvenir aux organisateurs avant l'assemblée annuelle du "SMIVO".